Association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Sienne

La voix du patrimoine de Sienne

Année 2010

Mai

N° 27

N° ISSN : 1954-9652

DANS CE NUMÉRO :

La Sienne	1
Villedieu	2
Cimetières	2
Jacob Duboscq	3
La Sienne (suite)	4
Saints guérisseurs	4

Sommaire :

- Les crues de la Sienne, ont été au cours de certains épisodes très importantes. Voici des faits relatés en 1705 et en 1852 dans notre région.
- Marcher pour sauver la clôture de fonte, la croix et la piéta de la tombe de Marie Debroise inhumée dans le cimetière de Saint Pierre-du-Tronchet est une autre ambition. Le monument est entré dans le domaine public depuis la fin de l'opération de reprise des concessions abandonnées.
- L'inventaire après décès de Jacob Duboscq touche à sa fin. Chacun aura pu apprécier la qualité de cet inventaire.
- Nous avons besoin de bénévoles pour les inventaires des cimetières.
- La sortie consacrée aux saints qui guérissent en val de Sienne permettra de découvrir l'expression d'une foi populaire vivante et un héritage artistique intéressant.

La Sienne : un fleuve pas si tranquille que ça

La Sienne est souvent sortie de son lit. L'inondation du 5 octobre 1852 fut-elle aussi importante que le résultat des pluies de décembre 1705 ?

Voici ce qui fut consigné par l'archidiacre du val de Vire, sur le rapport de maître Louis Bisson, curé de La Colombe, je cite « ***il a été presque six mois sans tomber d'eau, juste un petit peu à la fin de septembre et octobre. Les menues graines, sarrasin, orge et avoine, n'ont point levé. Les avents de Noël ont été suivis d'orages, tonnerre, vents et pluie, en si grande quantité et abondant, que plusieurs ont été noyés, maisons en ruine, plants brisés, plus que de mémoire d'hommes en ont vu*** ».

Le mardi 17 octobre 1705, entre 10 et 11 heures de midi, la foudre s'abattit sur la tour, brisa les carreaux, toucha la charpente et la couverture de la tour et tomba dedans en traversant une voûte, qu'il y eut chute de cailloux, lesquels tombèrent dans l'église. La foudre tomba de nouveau sur la costière du septentrion. Puis les éléments se déchaînèrent le mardi 29 décembre 1705, depuis deux heures du matin jusqu'à vers sept heures. Il est venu une tourmente de vent si considérable que l'église de ce lieu tant aux murailles, carreaux, croisillons, couvertures, ont été brisés.

Quittons cet épisode orageux pour nous concentrer à nouveau au fleuve.

Le conseil municipal de Villedieu, dans sa délibération du 11 novembre 1852, « ***sur la proposition de monsieur le maire et à l'unanimité, vote les plus sincères remerciements aux personnes bienfaisantes qui ont bien voulu venir en aide par leurs généreuses offrandes aux malheureux habitants de Villedieu, victimes de l'inondation du 5 octobre dernier*** ». « ***Une somme de 1154 francs produit de diverses souscriptions ouvertes dans l'arrondissement a été remise par monsieur le sous-préfet à monsieur le maire de Villedieu.*** »

« ***Le conseil offre spécialement le témoignage de sa profonde gratitude à l'honorable monsieur de Saint-Germain, député et à l'honorable monsieur Bonaventure, Sous-préfet de l'arrondissement, qui tous deux ont daigné apporter aux pauvres inondés, outre le secours de leur bourse, tant de paroles affectueuses et consolantes. Le conseil arrête que cette partie de sa délibération sera insérée au journal de l'arrondissement et ouvre à monsieur le maire le crédit nécessaire, y compris le coût de vingt exemplaires, sur l'article 1er des dépenses du budget communal.*** »

« Ensuite, « ***le conseil consulté par monsieur le maire sur le mode de distribution des offrandes charitables produites par les souscripteurs et quêtes en faveur des inondés, exprime l'avis qu'une publication soit faite qui appelle tous ceux qui voudraient participer à ce secours, à venir en faire à la mairie la déclaration ainsi que celle de leur perte, pour être ensuite, l'état de distribution arrêté par le conseil lui-même.*** »

Le conseil de fabrique réuni en sa séance du 6 décembre 1852, au presbytère de Villedieu, fait état, sous la présidence (suite page 4)

Assemblage des pièces formant la Piéta.

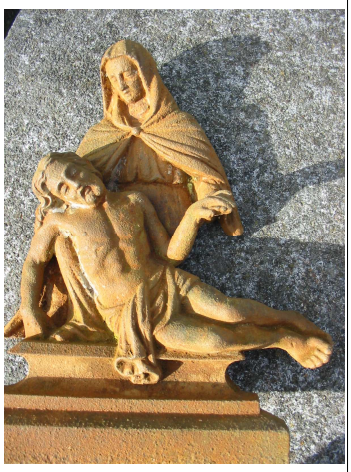

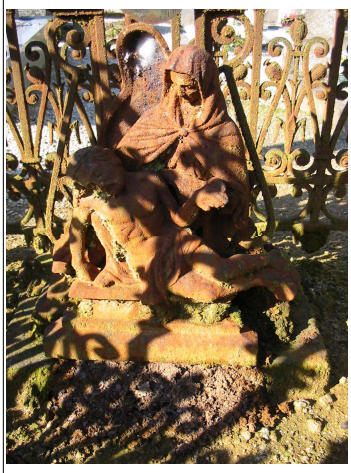

La Vierge et une partie du manteau, le Christ venant s'encastrer dans les parties évidées, les deux pièces assemblées.

Marcher pour une vieille tombe a Villedieu

Dimanche matin 23 mai 2010, des marcheurs, des vététistes, feront du sport pour se faire plaisir et participeront par leur contribution financière à l'effort nécessaire pour collecter l'argent nécessaire à la restauration d'une tombe. Le monument funéraire qui recouvre la tombe de Marie Debroise dans le cimetière de Saint-Pierre-du-Tronchet, est l'un des objets en fonte sélectionné pour la qualité et la beauté du travail de la fonte. C'est une pièce rare qu'il faut absolument préserver et cela n'est possible qu'en stoppant l'érosion que le métal subit depuis des années.

La Piéta est elle-même une œuvre d'art. C'est le seul exemple connu actuellement d'un assemblage de pièces dans le centre Manche. Marie, Françoise Debroise est décédée, en sa maison du village Gaunet à Saultchevreuil-du-Tronchet, le 30 décembre 1888 à l'âge de 76 ans. Elle naquit le 25 novembre 1812 à Saint-Aubin-des-Bois de Louis et de Jeanne Coquelin. Cette rentière est décédée célibataire et sans héritiers, et laissa pour légataire universelle, sa nièce, Arméline, Florentine Denis. Un testament avait été rédigé chez maître Davy, notaire à Villedieu, le 5 juin 1882. La ferme du Gosnet était louée au sieur François Berthe.

Inventaires des cimetières : nous avons besoin de bénévoles dans les communes

Chaque conseil municipal fut invité à nommer , sur la proposition de la commission départementale pour la sauvegarde du patrimoine funéraire de la Manche initiée par le Conseil général, une ou deux personnes référent pour le cimetière. Nous ne les connaissons pas car très peu de municipalités ont répondu favorablement. Et pourtant la sauvegarde et la valorisation de l'héritage funéraire ne peut se faire qu'avec une bonne connaissance des familles et des personnes inhumées. Des fiches à renseigner permettent de faire un travail cohérent d'inventaire en employant les mêmes termes. Nous pouvons assurer l'initiation des volontaires.

C'est un des enjeux importants de notre décennie si nous ne voulons pas que ces enclos funéraires perdent la mémoire communale des familles et les beaux spécimens de l'art funéraire du XIXe siècle et du début du XXe, en pierre de taille ou en fonte. Aucun lieu n'est a négliger. Chaque cimetière doit faire l'objet d'une attention particulière. C'est donc un appel qui est lancé auprès de chacun des élus et des volontaires bénévoles désireux de s'investir dans la conservation d'une mémoire locale. La commission cimetière de l'association se compose de MM Colette Mondin, de Champrépus, Marie-Thérèse Cueff, de Montbray, Edgar Leblanc, de Saint-Denis-le-Gast, et Jacky Brionne de Hambye. Nous pouvons aider ceux et celles qui accepteraient de donner quelques jours pour assurer l'inventaire du cimetière de leur commune. L'association de sauvegarde est présente dans la commission du Conseil général de la Manche. Elle y est aussi au sein du groupe de travail de la SPPEF « cimetières : mémoires des lieux» au niveau national. Une réunion de travail est organisée à Paris chaque trimestre. N'hésitez-pas à prendre contact avec l'un ou l'autre des membres de cette commission.

Jacob Dubosq fondeur de cloches(suite)

paraphée trente deux cy 32 / Item un autre billet ou arrêté de compte / par le sieur curé du Tourneur par lequel / il se reconnoît redevable de la somme / de deux milles livres envers ledit feu / sieur Dubosq en datte sous seing du dix / novembre de l'année derniere sur le dos / duquel billet est deux endos de chaque / cinq cents livres signé dudit sieur / Dubosq de nous cotté et paraphé trente / trois, cy 33 / Item une liasse d'ecritures en papier au / nombre de cinq qui sont tous billets au / benefice dud. deffunt, le premier de la / somme de deux cents quatre vingt huit / livres du fait de Jean Baptiste Colasse / sous seing du treize juillet 1778 sur le / dos duquel est un endos sans datte de la / somme de dix louis portant un reste que pour / quarante huit livres / le second du fait de Guillaume Genvrin / de vingt quatre livres sous seing du / cinq fevrier 1776 sur le dos duquel sont / plusieurs endos tant en argent que journées / montants dix huit livres quinze sols / compris la façon de plusieurs habits et / vestes pour un des mineurs portant led. / billet un reste que pour cinq livres / cinq sols / le troisième du fait du nommé Fossard / de Cherbourg de la somme de soixante / douze livres sous seing du quatorze / août 1777 sur le dos duquel est un reçu / de vingt six livres portant un reste que / pour quarante six livres / le quatrième est du fait des nommés Jean / Lohier, Gilles Laville et Louis du quatorze / novembre en datte sous seing 1773 sur / le dos duquel sont deux payemens montants / a cent soixante huit livres portant un / reste que pour huit livres neuf sols attendu que led. / billet n'est que de la somme de cent soixante / seize livres neuf sols / et le cinqieme du fait de Guillaume Thomas / de la paroisse de Montbray de la somme de / trois cent livres en datte sous seing du / vingt sept decembre dernier de nous cottées / paraphées depuis et compris trente quatre / jusques et compris trente huit, cy 38 / Item trois pieces d'ecritures en papier la / premiere desquelles est un accord entre / led. Deffunt et ses freres au sujet de leur / commerce sous seing le vingt trois / janvier 1771 et les deux autres sont coppie / d'accord fait entre ledit deffunt et Mr de / Chifrevast au sujet des cloches de St / Sever sous seing des dix sept fevrier 1775 / et vingt neuf août 1776 de nous cottées et / paraphées trente neuf, quarante et quarante / un, cy 41 / Item deux pieces d'ecriture en papier qui / sont aussi billets au profit dud. feu / sieur Dubosq, le premier du fait de / Guillaume Turgis de la somme de trente / sept livres treize sols trois deniers en / datte du deux janvier dernier au pied duquel / est un reçu de douze livres portant un reste / que pour vingt quatre livres treize sols / trois deniers, et l'autre du fait d'un nommé / Genvrin de treize livres en datte sous seing / du dix sept janvier dernier de nous / cotté et paraphé quarante deux et quarante / trois, cy 43 / Item un memoire arrêté par led. feu sieur / Dubosq le deux octobre 1777 par / lequel il paraît que le sieur de / Lecluse serrurier dud. lieu de Landelles / qui reste redevable de la somme de soixante / quinze livres sept sols neuf deniers mais a cette / somme lad. Ve et parens obeissent lui / deduire celle de trente trois livres quatorze / sols pour ouvrages et fournitures faits / aud. deffunt portant led. Memoire un reste / que pour quarante une livre treize sols / neufs deniers de nous cottés et paraphés / quarante quatre, cy 44 / Item un petit registre ecrit de la main / dud deffunt et de lad. Ve que nous avons de sa / requisition cottés jusqu'au nombre de quinze / feuillets sur lequel registre au feuillet deux / verso, est un feuillet trois recto lad. Ve / nous a fait observer qu'il est du par le Sr / Robiaille la somme de quarante un sols / au feuillet quatre, recto, qu'il est du par un / nommé Guillaume Enguehard sept livres / six sols trois deniers au feuillet six verso / qu'il est du par Jacques Perrard six livres / au feuillet sept recto qu'il est du par Leonard / Le Gagneur / à suivre...

L'association est fédérée à :
La Fondation du Patrimoine de Basse-Normandie ;
La Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France ;
La Fédération Nationale des Associations de Sauvegarde des Sites et Ensembles Monumentaux ;
La commission départementale pour la sauvegarde du patrimoine funéraire de la Manche ;
La Fédération nationale des moulins de France.

Souscription de l'association A S3 P pour la restauration du clocher de l'église de Périers.

Autre publication découverte à Mâcon pour la connaissance du cimetière de la ville.

Association de sauvegarde
et de valorisation
du patrimoine
en val de Sienne

34 rue du docteur Regnault,
50450 Hambye

Téléphone : 02 33 61 45 49
Portable : 06 87 56 35 58
Messagerie :
patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

Lechefresne.fr

Tous les journaux sont téléchargeables sur le site du Chefresne.

FEDERATION PATRIMOINE ENVIRONNEMENT

FDMF
FEDERATION DES MOULINS DE FRANCE
www.fdmf.fr

SOCIÉTÉ POUR LA PROTECTION DES PAYSAGES ET DE L'ESTHÉTIQUE DE LA FRANCE
Sites et Monuments

FONDATION DU PATRIMOINE

de monsieur Havard, de la nécessité de faire diverses réparations ***« par suite de l'inondation qui vient de causer tant de dégâts dans notre ville. Le pavé de l'église a tellement souffert qu'il a été nécessaire de l'enlever presque tout entier.*** »

Le conseil municipal de Sainte-Cécile fait mention de la crue du 5 octobre 1852 dans une délibération du 13 février 1853 en précisant « ***que de nombreuses personnes demandent le rétablissement du pont du gué de la dîme, détruit par la grande inondation du 5 octobre dernier. Considérant que des trois ponts emportés par cette épouvantable inondation, celui du gué de la dîme est de la plus haute importance puisqu'il est établi sur le chemin vicinal n° 2.*** »

Le conseil municipal de Sainte-Cécile demande un secours de 500 francs permettant d'envisager la reconstruction en 1853. Les élus de Sainte-Cécile précisent dans leur délibération du 10 mai 1853 « ***que la commune a des dépenses urgentes à acquitter tant pour la reconstruction du pont sur la Sienne emporté dans l'inondation extraordinaire du 5 octobre dernier.*** »

Qu'elles furent les conséquences de cette inondation ? Le premier élément de réponse vient de la presse hebdomadaire et en particulier du journal d'Avranches daté du 10 octobre 1852. Il titre en 1ère page des inondations. Voici ce qu'il décrit : « ***inondations*** », « ***une inondation inconnue jusqu'ici dans nos contrées, surtout dans la saison où nous sommes, est venue porter la ruine et la désolation sur plusieurs points de notre arrondissement***», « ***A Villedieu, les ravages causés par l'inondation ont été plus terribles. La crue de la Sienne avait commencé dans la soirée du 4, et vers minuit, elle atteignit en quelques instants une hauteur extraordinaire. Les quartiers du pont de pierre et du pont Chignon ont été tout-à-coup inondés : l'eau s'est élevée à plus d'un mètre dans plusieurs maisons et a pénétré dans l'église. Divers établissements appartenant à des parcheminiers, teinturiers, etc. ont été emportés. Le pont de pierre est presque détruit et le pont situé près de l'hospice, quartier du bourg l'abbesse, a été emporté. Les quais nouvellement construits sont très endommagés.***

Le conseil municipal de Villedieu, le 11 février 1853, prend connaissance d'une pétition des habitants su quartier du pont de pierre, réclamant du conseil, l'exécution des travaux propres à délivrer les rives de ce quartier de l& masse d'eaux qui l'inonde dans les grandes pluies. Le conseil renvoie à monsieur Crespin, architecte de la ville, pour être par lui fait un rapport et indiquer le moyen de remédier au mal signalé », « le dommage est très considérable, on l'estime à 150 000 francs. » « La commune de La Lande d'Airou et celles de Beauchamps et Champrépus ont eu à souffrir du débordement de l'Airou ». « A Coutances, toutes les maisons et les propriétés voisines du pont de Soule ont été submergées. Les eaux s'élançant avec une force prodigieuse ont envahi, dit la Feuille coutançaise, les chantiers du canal, où elles ont causé des dommages considérables. » « A Quettreville mêmes désastres », « à Cérences, les deux ponts sont également détruits ». « A Gavray, les malheurs ne sont pas moins grands ». Curieusement, le conseil municipal de Gavray, qui venait d'être installé, ne consacre pas un seul mot à l'inondation. Le sous-préfet d'Avranches fera ouvrir une souscription. Un abonné du journal s'adresse au directeur du journal ; lequel fait insérer, le même jour, le commentaire du lecteur « ***Celui qui aurait quitté Villedieu lundi matin pour ne le revoir que le lendemain soir, aurait eu l'âme navrée du spectacle mis sous ses yeux. Dans la nuit de lundi à mardi, un sinistre, inconnu jusque là dans nos heureuses contrées avait apporté dans notre ville la désolation et la ruine. Une inondation, comme de mémoire d'homme on n'en avait vu, avait dévasté tous les bas quartiers. La rivière, ruisseau changé en torrent, sortait impétueuse et mugissante de son lit. Les rues du pont Chignon et du pont de pierre étaient submergées. L'église, dont le chevet est d'un mètre au-dessus de la chaussée avait de l'eau jusqu'à la grille du chœur. » « Le maire de la ville, monsieur Lepelletier, venait de traverser le pont de l'hospice, que l'eau recouvrait à un mètre de hauteur, ce pont s'effondrait et s'abîmait avec fracas dans le torrent ».***

A suivre…

Les saints guérisseurs en val de sienne

Cette animation aura lieu le dimanche après-midi 6 juin au départ de Percy. Le dépliant des activités proposées est disponible dans les syndicats d'initiative du secteur : Gavray, Percy, Villedieu, Bréhal, St Sever, La Haye-Pesnel. Cette sortie en voitures individuelles permettra de s'intéresser à quelques saints sélectionnés pour cette année parmi lesquels : Saint Gaud, sainte Vénisse, saint Roch, saint Gilles, saint Marcouf. Ils sont tous thaumaturges, c'est-à-dire qu'en tant qu'intercesseurs ils favorisent la guérison de certaines maladies. Le culte qui s'est développé autour d'eux est ancien et à en juger par le nombre d'intentions, de célébrations de messes, de neuvaines de prières, ils sont toujours très populaires. D'autres saints sont connus pour avoir accompli des faits extraordinaire, comme saint Georges. Leurs statues enrichissent nos églises et font de cette foi populaire une expression très vivante.